

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 27 mai 2015

Délibération n° 2015 - 27/05/2015 – 21

Demande de financement exceptionnel zootechnie

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la Recherche du 26 mai 2015

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 17 voix pour (unanimité) :

le financement exceptionnel de 15000€ pris sur l'enveloppe de la Commission de la Recherche pour l'acquisition d'un laveur de cages par le centre de zootechnie.

Dijon, le 28 mai 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN



Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement